

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **du 30 mars 2023 à 18 heures 30**

La réunion a débuté à 18h30 sous la présidence du Maire, M. Philippe GLOMOT.

Etaient présents :

M. Philippe GLOMOT, Maire
M. Frédéric JOUANNARD, Adjoint au Maire
Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire
M. Patrick BABUT, Conseiller Municipal
Mme Corinne NGUYEN, Conseillère Municipale
M. Philippe PETTENARO, Conseiller Municipal (à partir de 19h10 : début de la délibération n° DEL30032023_03)

Mme Christelle PIOT, Conseillère Municipale
Mme Julie PONTLEVY, Conseillère Municipale
Mme Christine RAY, Conseillère Municipale
M. Maurice TERRET, Conseiller Municipal

Avaient donné pouvoir ou absents excusés :

Mme Virginie BLIN donne pouvoir à Mme Corinne NGUYEN
Mme Jocelyne DUMAS donne pouvoir à M. Philippe GLOMOT
Mme Martine GUILLOT donne pouvoir à Mme Christine BESSEGE

Etaient absents :

M. Sébastien CODRON
M. Didier MICHARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Christine BESSEGE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes administratifs 2022
2. Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par le Receveur
3. Affectation des résultats des comptes administratifs 2022
4. Fixation des taux des taxes directes locales
5. Vote des budgets primitifs 2023
6. Révision des tarifs de la cantine scolaire - Année scolaire 2023-2024
7. Révision des tarifs de l'accueil périscolaire - Année scolaire 2023-2024
8. Taux de promotion pour les avancements de grade
9. Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet
10. Création de deux postes d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Parcours emploi compétences
11. Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
12. Approbation des nouvelles compétences de Montluçon Communauté
13. Election des membres de la commission d'appel d'offres
14. Vente de la tondeuse RIDER 21 PROFLEX
15. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces non sédentaires (camions magasins, food-trucks)
16. Définition des conditions de mise à disposition d'une salle communale pour des permanences de sociétés ou d'activités à but lucratif

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour s'ouvre.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° DEL30032023_01 - Approbation des comptes administratifs 2022

M. Maurice TERRET, Doyen du Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve les comptes administratifs 2022 de la Commune, de l'atelier-relais CADNUM et du local commercial dont les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

Commune :

- *Investissement : 125 378.27 €*
- *Fonctionnement : 784 207.68 €*
- *Résultat global : 909 585.95 €*

Atelier-relais CADNUM :

- *Investissement : -14 984.99 €*
- *Fonctionnement : 47 323.11 €*
- *Résultat global : 32 338.12 €*

Local commercial :

- *Investissement : 0.00 €*
- *Fonctionnement : 24 785.43 €*
- *Résultat global : 24 785.43 €*

Délibération n° DEL30032023_02 – Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par le Receveur

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les comptes de gestion de la Commune, de l'atelier-relais CADNUM et du local commercial pour l'année 2022.

Délibération n° DEL30032023_03 – Affectation des résultats des comptes administratifs 2022

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Approuve l'affectation des résultats des comptes administratifs 2022 comme suit par budgets :

Commune :

- *Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent :* 784 207.68 €
- *Affectation complémentaire en réserve (1068) :* 0.00 €
- *Résultat reporté en fonctionnement (002) :* 784 207.68 €
- *Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :* 125 378.27 €

Atelier-relais CADNUM :

- *Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent :* 47 323.11 €
- *Affectation complémentaire en réserve (1068) :* 14 984.99 €
- *Résultat reporté en fonctionnement (002) :* 32 338.12 €
- *Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit :* 14 984.99 €

Local commercial :

- *Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent :* 24 785.43 €
- *Affectation complémentaire en réserve (1068) :* 0.00 €
- *Résultat reporté en fonctionnement (002) :* 24 785.43 €
- *Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit :* 0.00 €

Délibération n° DEL30032023_04 – Fixation des taux des taxes directes locales

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Décide de maintenir les taux en 2023 et ces derniers seront les suivants :

- *taxe foncière (bâti) :* 42.00 %
- *taxe foncière (non bâti) :* 30.38 %
- *taxe d'habitation :* 12.03 %

Délibération n° DEL30032023_05 – Vote des budgets primitifs 2023

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Approuve les budgets primitifs (B.P.) 2023 :

- **B.P. Commune** équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 723 707.68 € et en investissement pour 2 008 357.30 €.
- **B.P. atelier-relais CADNUM** équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 48 738.12 € et en investissement pour 30 984.99 €.
- **B.P. Local Commercial** équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 28 785.43 € et en investissement pour 0.00 €.

Délibération n° DEL30032023_06 – Révision des tarifs de la cantine scolaire - Année scolaire 2023-2024

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Adopte le maintien des tarifs énoncés ci-après pour les prestations « repas » et « frais d'encadrement » de la cantine scolaire :

Prestation « repas » (alimentation + frais d'encadrement) :

- Repas élève domicilié commune : 3.00 €
- Repas élève domicilié hors commune : 5.00 €
- Repas enseignants : 6.00 €
- Repas employés communaux : 4.00 €
- Repas stagiaires : gratuit

Prestation « frais d'encadrement » :

- Elève domicilié commune : 1.50 €
- Elève domicilié hors commune : 2.50 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire, précise que ces tarifs ne couvrent pas les dépenses réelles liées à la cantine et indique que le surcoût sera par conséquent à la charge de la commune.

Délibération n° DEL30032023_07 – Révision des tarifs de l'accueil périscolaire - Année scolaire 2023-2024

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Adopte le maintien des tarifs énoncés ci-après pour l'accueil périscolaire :

- Quotient familial supérieur ou égal à 900 € = 2.21 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 700 et inférieur à 900 € = 1.96 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 500 et inférieur à 700 € = 1.65 € / heure
- Quotient familial inférieur à 500 € = 1.44 € / heure

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 pour l'année scolaire 2023-2024.

Délibération n° DEL30032023_08 – Taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Décide d'appliquer un taux de promotion de 33% à l'entier supérieur pour le grade d'avancement d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Délibération n° DEL30032023_09 – Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Valide la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2023.

Délibération n° DEL30032023_10 – Création de deux postes d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Parcours emploi compétences

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve la création de deux postes d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Parcours emploi compétences à compter du 1^{er} mai 2023.

Délibération n° DEL30032023_11 – Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Décide de nommer les représentants de la commune de Villebret à la commission locale d'évaluation des charges transférées de Montluçon communauté comme suit :

- Titulaire : M. Philippe GLOMOT
- Suppléant : M. Frédéric JOUANNARD

Délibération n° DEL30032023_12 – Approbation des nouvelles compétences de Montluçon Communauté

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les nouvelles compétences de Montluçon Communauté.

Délibération n° DEL30032023_13 – Election des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Désigne, après élection, les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
<i>Frédéric JOUANNARD</i>	<i>Patrick BABUT</i>
<i>Christine BESSEGE</i>	<i>Corinne NGUYEN</i>
<i>Philippe PETTENARO</i>	<i>Julie PONTLEVY</i>

Délibération n° DEL30032023_14 – Vente de la tondeuse RIDER 21 PROFLEX

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve la vente de la tondeuse RIDER 21 PROFLEX à hauteur de 450.00 €.

Délibération n° DEL30032023_15 – Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces non sédentaires (camions magasins, food-trucks)

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Décide de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public pour les commerces non-sédentaires (camions magasins, food-trucks), définit les modalités administratives et fixe une redevance à hauteur de 15.00 € TTC par mois.

Délibération n° DEL30032023_16 – Définition des conditions de mise à disposition d'une salle communale pour des permanences de sociétés ou d'activités à but lucratif

Rapporteur : M. le Maire
A l'unanimité

Approuve la mise à disposition d'une salle communale pour des permanences de sociétés ou d'activités à but lucratif à raison de 8.00 € TTC de l'heure.

La séance est levée à 20h20.

VILLEBRET, le 25/05/2023,

La Secrétaire,



Christine BESSEGE

Le Maire,



Philippe GLOMOT